

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 16 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

PRESENTS : M. CLUZEAU, Mme PUDELKO, M. LAMBERT, Mme KERKEZ, MM. CHABASSE, POUPEAU, PRIVAT, DA COSTA, Mmes CHAMBRE, GRACIEUX, MM. TOURNIER, COLDEBOEUF, Mme BOUJU.

EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur Jacques VENLA, Conseiller municipal, excusé représenté par Monsieur Bruno COLDEBOEUF.

Madame Aurélie NOE, Conseillère municipale, excusée représentée par Madame Marika KERKEZ.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et Madame Laurence CHAMBRRE est nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, les deux repreneurs potentiels de la boulangerie présentent leur projet à l'assemblée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCÉPTE d'acquérir l'immeuble comprenant une partie habitation et partie à usage professionnelle de boulangerie-pâtisserie, 10 avenue de la Gare, au prix de 110 000 € TTC.

Ce bien sera revendu par crédit-bail immobilier.

ACCÉPTE l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et les dotations de compensation versées aux communes.

ACCORDE (13 voix pour et 2 voix contre), une subvention de 1 500,00 € à l'Ecole de foot du Val de Vienne, pour la saison 2020-2021.

ACCÉPTE les redevances pour l'occupation du domaine public par le réseau d'électricité de 212 euros et 353 euros pour le réseau de distribution de gaz.

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes, coordonné par le Syndicat Energie Haute-Vienne (S.E.H.V.), pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation.

AUTORISE le Maire à signer un contrat d'apprentissage d'une durée de 2 ans, pour la préparation d'un BPA travaux d'aménagement paysager.

AUTORISE le Maire à ouvrir une enquête pour le déclassement d'une partie de voie communale à Valette, pour vente à un riverain.

QUESTIONS DIVERSES :

- - Le Conseil Municipal prend connaissance des arrêtés pris par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal, dans le cadre des délégations qu'il lui a accordé.
- - Création du site internet de la commune.
- - Adhésion à l'application mobile « Panneau Pocket » qui permet d'informer et alerter en temps réel sur les événements de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures.

Le MAIRE,

Le secrétaire de séance,

